

TARIFS DES FORMATIONS 2023-2024

FORMATIONS DIPLOMANTES	
<p>Les montants des droits d'inscription sont définis chaque année par arrêtés des Ministres chargés de l'Enseignement Supérieur et de l'Agriculture pour les diplômes nationaux (doctorat, ingénieur, master) dans le cadre de la formation initiale. Ils sont définis par l'établissement pour les diplômés d'établissement et pour les mobilités entrantes. Les tarifs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.</p>	
DIPLÔMES NATIONAUX	
Ingénieur	Tarif
Droits d'inscription étudiants communautaires relevant de la formation initiale	1 831 €
Droits d'inscription étudiants extracommunautaires relevant de la formation initiale (Hors ZSP ou accord international, réinscriptions, étudiants réfugiés, étudiants rattachés fiscalement en France depuis 2 ans minimum)	4 449 €
Droits d'inscription d'étudiants en dernière année du cycle d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers provenant d'établissement d'enseignement supérieur public du Ministère de l'enseignement supérieur ou du Ministère de l'agriculture (convention de mobilités entrantes fixant le tarif)	90% du montant des droits d'inscription perçu par l'établissement d'origine
Droits d'inscription d'étudiants au semestre 8 du cycle d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers provenant d'établissement d'enseignement supérieur public du Ministère de l'enseignement supérieur ou du Ministère de l'agriculture (convention de mobilités entrantes fixant le tarif)	50% du montant des droits d'inscription perçu par l'établissement d'origine
Droits d'inscription d'étudiants en dernière année du cycle d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers provenant d'établissement d'enseignement supérieur privé du Ministère de l'enseignement supérieur ou du Ministère de l'agriculture (convention de mobilités entrantes)	4 500 €
Année de césure étudiants communautaires ou extracommunautaires	159 €
Droits d'inscription seconde ingénieur (validation partielle, étudiants communautaires ou extracommunautaires)	943 €
Droits d'inscription seconde en master (étudiants communautaires ou extracommunautaires)	
- Etudiants ayant une inscription principale Ingénieur à l'Institut Agro	159 €
- Etudiants ayant une inscription principale Ingénieur dans une autre école / Université	243 €
Master	
Mention Agrosociétés, environnement, territoires, paysage, forêt, parcours TEAM Milieux et TEAM Acteurs	

Etudiants internationaux relevant de la formation initiale (communautaires et extracommunautaires)	4 500 €
Stagiaires de la formation continue (communautaires ou extracommunautaires)	4 500 €
Masters co-accrédités	
Droits d'inscription étudiants communautaires relevant de la formation initiale	243 €
Droits d'inscription étudiants extracommunautaires relevant de la formation initiale	3 770 €
Droits d'inscription stagiaires de la formation continue	4 500 €
Doctorat	
Droits d'inscription formation initiale et continue	380 €
DIPLÔME D'ETABLISSEMENT	
Certificat de spécialisation	
Droits d'inscription	159 €
Coût pédagogique	5 000 €
Coût pédagogique pour les particuliers en autofinancement (tarif réduit en cas de non prise en charge financière)	2 500 €
FORMATION CONTINUE	
Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	
Master ou diplôme d'ingénieur	
Frais d'inscription	100 €
Frais de recevabilité	1 800 €
Frais d'accompagnement	900 €
Droit d'inscription au diplôme Master Ingénieur	243 € 1 831 €
Doctorat	
Frais d'inscription	500 €
Frais de recevabilité	2 000 €
Frais d'accompagnement	1 400 €
Frais de jury	1 500 €

Droit d'inscription au diplôme	380 €
Formation courte adossée à une formation diplômante	
Frais d'inscription formation tutorée (CM, TD et TP)	20 €/heure
Frais d'inscription auditeurs libres professionnels et étudiants	
LANGUES VIVANTES	
Anglais TOEIC en présentiel pour les étudiants de l'Institut Agro Rennes-Angers cursus ingénieur à partir du second test, en master, en échange ou mobilité	49 € *
Anglais TOEIC en ligne	57.49 € *
Anglais TOEIC programme public	98 € *
Anglais TOEIC Candidats extérieurs (étudiants de l'UCO, l'ESA, l'ESCA, l'ESAIP) réalisant le test à l'Institut Agro campus Angers	70 € *
Toute autre certification de langues reste à la charge de l'étudiant et ne pourra être organisée par l'établissement	

** facturation à l'étudiant à compter du 2^{ème} passage. Tarif annuel indicatif susceptible d'évoluer selon les tarifs contractuels du fournisseur ETS Global*

Demandes d'exonération :

Une exonération des droits d'inscription peut être accordée sur décision de la Direction.

[La décision 5.2 du Conseil d'administration du 28/06/2022](#) prévoit les critères d'exonération partielle ou totale des droits d'inscription.

Pour plus de renseignements sur la procédure : paiementscolarité@agrocampus-ouest.fr